



Separations de biens , comment faire

Par **Iolo59760**, le **29/10/2014** à **11:59**

Bonjour , je vais essayé d'être clair et simple pour expliquer ma situation pour pouvoir être aider .

Marié , 2 enfants (15 et 17 ans) , épouse qui n'a jamais travaillé , en cours d'accès à la propriété (d'un appartement , reste 5 ans à payer) , j'ai fait une demande de divorce en janvier 2013 (aucune faute grave de chaque coté , simplement que je n'aimais plus ma femme). Je suis donc passé au tribunal en mai 2013 et j'ai reçu une ordonnance de non-conciliation car ma femme refuse le divorce et la séparation du bien . Il faut donc que j'attende 2 ans pour être divorcé .

Et voici ce que le juge à décidé : - la jouissance du domicile conjugal est attribuée à l'épouse , à titre gratuit ' j'avais

3 mois pour quitter le domicile (donc prise en charge de ma part du prêt immobilier et des charges de copropriété : 500 euros)

- fixation de la résidence des 2 enfants chez la mère avec une pension alimentaire de 170 euros par enfants (donc 340 euros) pour ma part garde des enfants un week-end sur 2 ainsi que les vacances .

- fixation d'une pension alimentaire de 100 euros pour l'épouse

Si vous calculer bien cela fait déjà 940 euros à retirer de mon salaire pendant 2 ans (sachant que je gagne en moyenne , toute prime confondues à peu près 1700 euros de salaire)

Pour le bien de mes enfants et par-ce que mon épouse ne veux pas le faire , c'est moi qui règle la facture de leurs abonnements téléphonique (2 x 10 euros) et de l'abonnement internet au domicile conjugal (30 euros) , ainsi que la mutuelle et des factures écoles (100 euros par mois car ils sont dans le privé)

Suite au jugement j'ai fais toutes les demandes et recours possible pour bénéficier d'un logement social (type HLM) . Toutes m'ont été refusées car je suis considéré comme propriétaire . Même résultat pour le privé , les propriétaires refusent mes demandes car ils ne veulent pas prendre de risques par rapport à ma situation .

Depuis je suis donc logé dans les campings , amis et parents . Vous comprendrez j'espère qu'avec une vie de famille et 1 salaire , je réussirai à vivre normalement , mais que je n'avais pas d'argent de coté et je me suis retrouvé sans somme d'argent pour me logé autrement .

Vous comprenez donc que se n'est pas facile de voir et recevoir ses enfants dans ces conditions , et que je suis très fatigué moralement .

Je repasse donc au tribunal en mai 2015 . Et la priorité pour moi sera de pouvoir avoir accès à une demande de logement social pour vivre normalement , alors voici mes questions :

- dois-je laisser ma part du bien en commun (appartement) pour de suite faire une demande de logement ?

- Est-ce que je peux demander ma part ? Dans quelles conditions ? Elle ne voudra pas donner ma part avec de l'argent et elle fera tout pour faire traîner la vente (j'en suis certain on en à déjà discuter) et je ne pourrais plus supporter ma situation

- Dans le cas ou je demande ma part et qu'il doit être vendu , est-ce que je peux avoir un

document qui me laisserais la possibilité de faire une demande de logement social ?

- Si je laisse ma part , comment ça se passe pour l'héritage des enfants ?

- Ma fille de 15 ans veut absolument venir vivre avec moi , comment ça peut se passer au jugement sachant que pour l'instant je n'ais aucun domicile ?

- Si je laisse le bien , est-ce que je peux demander à ne plus payer de pension alimentaire pour l'épouse ?

Merci d'avance si vous répondez à certaines questions .